



LOTUS BAKERIES NV CONVOCATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration a le plaisir de vous annoncer que l'assemblée générale ordinaire se tiendra mardi le **18 mai 2010 à 16h30 au siège social de la société à 9971 Lembeke, Gentstraat 52.**

Agenda de l'assemblée générale ordinaire:

1. Communication du rapport statutaire et du rapport consolidé du conseil d'administration de l'exercice clôturé le 31 décembre 2009.
2. Communication du rapport statutaire et consolidé du Commissaire concernant les comptes annuels statutaires et consolidés de Lotus Bakeries SA de l'exercice clôturé le 31 décembre 2009.
3. Communication des comptes annuels consolidés de Lotus Bakeries SA de l'exercice clôturé le 31 décembre 2009.
4. Approbation des comptes annuels statutaires de Lotus Bakeries SA clôturés le 31 décembre 2009.
Proposition de décision: approbation des comptes annuels statutaires de Lotus Bakeries SA clôturés le 31 décembre 2009.
5. Approbation de la proposition de l'attribution du résultat.
Proposition de décision: approbation de l'attribution proposée du résultat de Lotus Bakeries SA de l'exercice clôturé le 31 décembre 2009.
6. Décharge des Administrateurs et du Commissaire.
Proposition de décision: l'assemblée accorde décharge par scrutin séparé aux administrateurs et au Commissaire de leur mandat au courant de l'exercice 2009.
7. a) Prendre acte de la démission comme administrateur de Christavest Comm. VA, représentée par son représentant fixe, Stanislas Boone.
b) Réduction du nombre de mandats d'administrateur de douze à onze.
Proposition de décision: L'assemblée décide de réduire le nombre d'administrateurs de douze à onze.

8. Renomination du Commissaire.

Proposition de décision:

- a) Renomination, sur la proposition du Comité d'Audit, de PricewaterhouseCoopers Bedrijfsrevisoren BCVBA, représentée par Burg. BVBA Lieven Adams, à son tour représentée par son représentant fixe, Mr. Lieven Adams, réviseur d'entreprise, et par Burg. BVBA Peter Opsomer, à son tour représentée par Mr. Peter Opsomer, réviseur d'entreprise, comme commissaire de Lotus Bakeries SA pour une durée de trois ans se terminant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2013, statuant sur les comptes de l'exercice 2012.
- b) Approbation de la rémunération proposée de 111.283 EUR par an (statutaire et consolidé).

9. Varia.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, le conseil d'administration veut rappeler aux actionnaires qu'ils sont priés de se référer aux dispositions de l'article 25 des statuts:

1. Pour **les titres au porteur imprimés**, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au plus tard le **vendredi 7 mai 2010** au siège social de la société ou à une des banques suivantes : Bank Degroof, Dexia Bank, BNP Paribas Fortis, ING Bank, KBC Bank et Petercam, et indiquer s'ils veulent assister à l'assemblée générale ordinaire.
2. Pour **les titres dématérialisés**, les actionnaires sont priés de déposer leur attestation établie par le détenteur du compte agréé ou l'organisme de liquidation qui confirme la non disponibilité des actions jusqu'après la date de l'assemblée, au plus tard le **vendredi 7 mai 2010** au siège social de la société ou à une des banques suivantes : Bank Degroof, Dexia Bank, BNP Paribas Fortis, ING Bank, KBC Bank et Petercam.
3. Pour **les titres nominatifs**, les actionnaires sont priés d'informer par écrit (lettre, fax ou e-mail (filip.standaert@lotusbakeries.com)) la société à l'attention du Corporate Secretary de Lotus Bakeries SA au plus tard le **vendredi 7 mai 2010** de leur intention d'assister à l'assemblée générale ordinaire en mentionnant le nombre de titres auxquels ils participeront.

Chaque actionnaire peut se faire présenter légalement par un **représentant spécial, qui a voix délibérative**. Des formulaires de procuration seront disponibles au Corporate Secretary de la société (téléphone 00/32/(0)9/376.26.02) ainsi qu'au site web de la société: [www.lotusbakeries.com/investor relations/guide de l'actionnaire](http://www.lotusbakeries.com/investor%20relations/guide%20de%20l'actionnaire). Les procurations doivent aussi être déposées au plus tard le **vendredi 7 mai 2010** au siège social.

Les détenteurs de warrants émis avec la collaboration de la société peuvent assister l'assemblée générale, mais seulement avec voix consultative et à condition de respect des conditions d'admission pour les actionnaires avec titres nominatifs.

Le Conseil d'Administration

LOTUS BAKERIES NV

Siège social: Gentstraat 52 B-9971 Lembeke

Registre des Personnes Morales: Gand, Numéro d'entreprise 0401.030.860

Tél (+32) (0)9 376 26 11 Fax (+32) (0)9 376 26 04

Plus d'information sur Lotus Bakeries: www.lotusbakeries.com